PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
Caux Seine agglo

Pièce n°4 - Règlement graphique
Tome 4.5 - Planche 3 : prescriptions graphiques 2

Plan n° 67

Commune(s) concernée(s) :
Mélamare

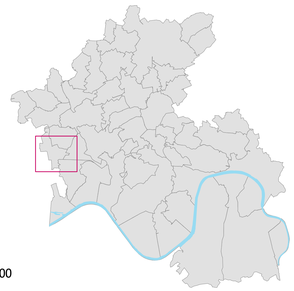

Echelle : 1 / 5 000

Service Planification Territoriale
Maison de l'Intercommunalité
Allée du Catillon
76 170 LILLEBONNE
Tél : 02 32 84 40 40

PLUi approuvé le 02/12/2025

Pour la Présidente, et par délégation,
Le Vice-Président
Patrick PESQUET

LEGENDE

Informations cadastrales

- Bâti (BD parcellaire 2015)
- Parcelles (BD parcellaire 2015)
- Limite communale (BD parcellaire 2015)

Prescriptions surfaciques

- Zone d'assainissement pluvial type 1
- Zone d'assainissement pluvial type 2
- Zone de prescriptions hydrauliques particulières
- Zone inondée ou potentiellement inondable
- Zone d'expansion des ruissellements

Certaines communes sont concernées par un Plan de Prévention des Risques :

• Tancarville est concernée par le ***PPRL PANES***, se référer aux tomes 7.2 et 7.3. relatifs aux servitudes d'utilité publiques

• Louvetot, Maulévrier-Sainte-Gertrude et Rives-en-Seine sont concernées par le ***PPRI Rançon Fontenelle***, se référer aux tomes 7.2 et 7.3. relatifs aux servitudes d'utilité publiques

• Arelaune-en-Seine, Heurteauville, Lillebonne, Maulévrier-Sainte-Gertrude, Norville, Notre-Dame-de-Bliquetuit, Petiville, Port-Jérôme-sur-Seine, Rives-en-Seine, Saint-Jean-de-Folleville, Saint-Maurice-d'Etelan, Saint-Nicolas-de-la-Taille et Vatteville-la-Rue sont concernées par le ***PPRI de la Seine Normande d'Heurteauville à Marais-Vernier***, en cours d'élaboration, se référer au tome 6.3. relatif aux annexes informatives

Le PPR est une Servitude d'Utilité Publique, il s'impose à tous : particuliers, entreprises, état, collectivités notamment lors de la délivrance du permis de construire. Il interdit ou réglemente les projets de construction ou d'aménagement, dans les zones exposées aux risques qu'il délimite à partir d'études de modélisation du risque.

Service Planification Territoriale © Caux Seine agglo - Tous droits réservés - Diffusion et reproduction interdites
Source: DGFIP/Cadastre 2024